Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 67 (2009)

Heft: 4: Quand la crise transcende les axes idéologiques

Artikel: Nationalisations et dénationalisations : une mise en perspective historiques

Autor: Barjot, Dominique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-142313

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NATIONALISATIONS ET DENATIONALISATIONS: UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE[1]

DOMINIQUE BARJOT
Université Paris-Sorbonne (Paris IV)
dominique.barjot@wanadoo.fr

> À travers une analyse comparée des mouvements de nationalisations et de dénationalisations dans divers pays d'Europe notamment, l'auteur défend la thèse suivante : les mouvements de dénationalisation engagés dans les dernières décennies ne devraient pas être remis en cause, hormis un cas peut-être, et cela en dépit de la crise financière de 2008.

INTRODUCTION

La récente crise de l'économie mondiale, les politiques adoptées en Europe par un certain nombre d'Etats européens tels que la France ou même le Royaume-Uni, enfin la victoire de Barak Obama à la présidentielle américaine, puis l'immensité des dépenses engagées par lui pour sauver le système bancaire et l'industrie automobile, tout cela conduit à réhabiliter (pour combien de temps?), l'intervention publique dans l'économie après une période dominée par une logique de privatisation et de régulation concurrentielle. Celle-ci est-elle pour autant remise en cause? Pas nécessairement.

En effet, depuis les années 1980, un massif mouvement de dénationalisations[2], parti du Royaume-Uni et des Etats-Unis[3], s'est développé en Europe et en Amérique latine, à la fois comme conséquence et comme composante de la globalisation. Par son ampleur, ce mouvement constitue un événement d'importance historique majeure. Il paraît indispensable de revenir sur le pourquoi de ce même mouvement, sans laisser de côté la nécessaire réflexion, toujours dans une perspective historique, sur les avantages respectifs de l'entreprise privée et de l'entreprise publique. Enfin, il semble non moins indispensable de revenir, toujours d'un point de vue historique, sur les deux questions en les éclairant l'une par l'autre. De fait, l'approche comparative permet seule d'éclairer vraiment un phénomène complexe[4]. Elle autorise ainsi une tentative d'interprétation du mouvement[5].

---

1 D. Barjot, "Nationalisations et dénationalisations : une mise en perspective historique", in M. Chick et P. Lanthier, dir., «Nationalisations et dénationalisations», Entreprises et Histoire, n° 37, décembre 2004, p. 9-23. voir aussi: R. Milward, Private and Public Enterprise in Europe: Energy, Telecommunications and Transport c. 1830-1990, Cambridge, Cambridge University Press, 2005. J. Foreman-Peck, Milward R., Public and Private Ownership of British Industry 1820-1990, Oxford, Oxford University Press, 1990.

2 P.A. Toninelli (ed.), The Rise and Fall of State-Owned Enterprises on the Western World, Cambridge-New York, CUP, 2000.

3 M. Chick (ed.), Governments, Industries and Markets : Aspects of Government-industry Relations in the UK, Japan, West Germany and USA since 1945, Londres, Edward Elgar, 1990.

4 A. Beltran, M. Chick, P. Lanthier (sous la dir. de), «Nationalisations et dénationalisations de l'électricité», Annales historiques de l'électricité, juin 2003, n° 1.

5 R. J. Gilbert, E. P. Kahn (eds), International Comparisons of Electricity regulation, New York, New York UP, 1996.

INTERET DE L'APPROCHE COMPARATIVE

Le problème du passage de la nationalisation aux dénationalisations apparaît d'une grande complexité, comme le montre l'exemple européen[6]. Ce dernier offre un champ idéal pour une approche comparative.

UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES: L'EXEMPLE EUROPÉEN

Dans cette perspective, il est intéressant de partir du cas des pays latins. En ce domaine, il y a antériorité de la France et de l'Italie, les plus précoces dans la voie de l'industrialisation, sur l'Espagne et, surtout, la Grèce et le Portugal.

Un fort développement du secteur public: France et Italie

En effet, ces deux pays sont remarquables par le développement de leur service public. La France possède une lointaine tradition d'intervention étatique dans l'économie que relancent la première guerre mondiale, puis la crise des années 1930[7]. Celle-ci conduit à la victoire électorale du Front populaire et à un premier train de nationalisations (SNCF, Armement). Puis survient la seconde guerre mondiale. Au lendemain de celle-ci, ont lieu deux vagues de nationalisations: la première, de 1944 à 1948, correspond à la période du Tripartisme, c'est-à-dire de l'alliance Mouvement Républicain Populaire (MRP), Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), Parti Communiste Français (PCF); la seconde, en 1981-1982, se réalise par application du Programme Commun de la Gauche[8]. Ces mesures de 1981-1982 ont constitué, à l'époque, le plus important transfert de propriété réalisé en Europe occidentale, avec la nationalisation de sept groupes industriels et de trente-neuf établissements bancaires, dont Suez et Paribas. Il s'agit d'une évolution à contre-courant à l'époque où Margaret Thatcher, puis Ronald Reagan engagent un vaste mouvement de libéralisation et de déréglementation des économies britannique et américaine. *A contrario*, l'intervention publique permet une recapitalisation très significative de groupes souvent surendettés.

En France, le mouvement de dénationalisation s'amorce dès le milieu des années 1980. Dans l'immédiat c'est un succès: ainsi les opérations concernant Saint-Gobain, la Société Générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le mouvement se trouve interrompu par le krach de 1987, puis la réélection de François Mitterrand. Mais le résultat le plus significatif du mouvement réside dans une transformation profonde du capitalisme français, à savoir l'amorce en France d'un capitalisme populaire: au terme des opérations, l'on compte 3,8 millions de porteurs chez Paribas, 1,5 à la Société Générale. Toutefois, le poids de l'idéologie reste d'autant plus fort qu'il se pérennise à travers les cohabitations successives entre les deux forces politiques majeures (la Gauche unie et le Centre droit).

S'agissant de l'Italie, le changement est plus récent encore (P. A. Toninelli)[9]. Le secteur public a connu huit décennies d'ascension. A l'origine de cette intervention grandissante de l'Etat se trouve la prise de conscience des insuffisances du marché ainsi que de l'importance du

---

6 Parker D. (ed.), Privatization in the EU. Theory and policy perspectives, Londres-New York, Routledge, 1998.

7 Barjot (D.), «Les nationalisations de la Libération», in Stoffaes (C.), sous la dir. de, Psychanalyse de l'antilibéralisme. Les Français ont-ils raison d'avoir peur?, Paris, Editions Saint-Simon, IDHI, 2006, p. 146-156.

8 A. G. Delion, M. Durupty, Les nationalisations 1982, Paris, Economica, 1982.

9 P. A. Toninelli, «Between State and Market. The Parabola of Italian Public Enterprise in the 20th Century" Entreprises et Histoire, n° 37, décembre 2004, p. 53-74.

secteur public pour la politique économique. Puis suit une décennie de recul. Ce revirement tardif résulte du constat des médiocres performances du secteur public dans les années 1970-1980, de l'échec des économies collectivistes ainsi que de la perte du caractère magique attribué à l'entreprise d'Etat. L'Italie offre un bon exemple de path dependency. Comme l'Allemagne et le Japon, elle constitue un latecomer: dans cette perspective, alors que d'autres (l'Allemagne) ont opté pour les cartels ou la concentration, un secteur public important constitue un instrument privilégié de rattrapage[10]. Après la seconde guerre mondiale, elle sauve son secteur public. Celui-ci devient même toujours plus large dans les années 1950 et 1960, à l'apogée du «compromis historique».

Le mouvement de dénationalisation débute en 1992 seulement, soit avec un retard d'une décennie sur la Royaume-Uni. Les facteurs idéologiques et politiques passent alors au second plan. Si les nationalisations ont joué sans doute un rôle décisif dans les périodes de crise – années 1930 – ou de reconstruction - jusqu'au milieu des années 1950 -, dans les décennies suivants – années 1960 et 1970, elles imposent un poids financier de plus en plus lourd à l'Etat. Comme en Suède ou en Allemagne, se produit une évolution des majorités progressistes. Toutefois, la comparaison ne peut être menée à son terme: en Italie, le problème financier de l'Etat joue beaucoup plus que la révision des postulats idéologiques.

L'exemple espagnol

L'Espagne offre un cas original (Pedro Pablo Ortunez)[11]. Les chemins de fer par exemple constituent un enjeu essentiel pour le développement économique du pays. Pendant longtemps, l'Etat n'intervient pas. Le capital étranger, mais aussi national, bénéficie d'une liberté d'action totale depuis la Loi générale de 1855. Ensuite, l'intervention étatique se limite à un contrôle des tarifs. Elle bute sur une limite: celle d'un profit minimum pour les compagnies, afin d'éviter l'octroi de subventions coûteuses pour l'Etat. La période 1900 à 1941 voit cependant une intervention grandissante de l'Etat. Cette régulation accrue est rendue nécessaire par les mouvements de fusion et les difficultés des compagnies. A l'inverse, elle se trouve perturbée par la conjoncture (instabilité politique, première guerre mondiale, crise des années 1930). Elle débouche sur la nationalisation au moment du renouvellement des concessions: la Loi du 24 janvier 1941 crée la RENFE. Mais la régulation n'est-elle pas excessive? Peut-être aurait-il été meilleur de mettre en place une régulation associant Etat et compagnies privées.

Le problème de l'Espagne réside alors dans la présence du capital étranger. Celle-ci conduit le régime de Franco à nationaliser les multinationales étrangères dans les années 1940 et 1950 (Francisco Comin et Lina Galvez-Munoz)[12]. De fait, en Espagne, avant la guerre civile, le taux d'investissement atteint un niveau élevé. En même temps, l'économie demeure en retard. Les multinationales étrangères sont donc incontournables. La volonté nationaliste et autarcique du gouvernement de Franco aboutit à la création de l'INI, un holding d'Etat. Cependant, si les chemins de fer sont rapidement nationalisés, il faut attendre 1954 pour qu'il y ait à la fois nationalisation et privatisation au profit du capital espagnol de Rio Tinto,

---

10 M. Merger, Un siècle d'histoire industrielle en Italie. Industrialisation et sociétés 1870-1970, Paris, SEDES, 1998.

11 P. P. Ortunez, "The Nationalisation of Companies with Concessions in the Spanish Railway Sector (c. 1900-1941)", Entreprises et Histoire, n° 37, décembre 2004, p 75-87.

12 F. Comin, F. Galvez-Munoz, "Entreprises publiques et multinationales sous l'autarcie franquiste", Ibidem, pp 88-103.

la plus grande compagnie minière. Surtout, le secteur de l'électricité n'est jamais nationalisé. Il existe une spécificité de la politique de l'Etat espagnol[13]. En effet, par rapport aux pays d'Europe occidentale, l'Espagne se caractérise par un secteur public plus petit, une absence de politique keynésienne et de contexte démocratique, un protectionnisme rigoureux. En fait, l'Espagne franquiste poursuit les mêmes objectifs que le régime nazi: autarcie, croissance, réarmement. Le processus de nationalisation n'est donc pas sans ressemblance avec ceux mis en œuvre par Hitler et Mussolini. A l'époque, l'Espagne accorde la priorité aux technologies allemandes et italiennes (SEAT devient filiale de FIAT). Mais le pays souffre de l'autarcie dans les années 1940: la technologie espagnole accumule un retard grandissant. De plus, dans les années 1940 et 1950, se produit un changement d'actionnariat, marqué par l'essor du secteur public. A l'inverse, l'Espagne manifeste une volonté de réintégrer le camp occidental à l'époque du Plan Marshall. Y pousse aussi l'action des intérêts proches de la France. A partir du plan de stabilisation de 1959, le pays s'ouvre de plus en plus aux capitaux étrangers.

Les «latecomers»: Portugal et Grèce

Au Portugal (Nuno Valerio, Ana Bela Nunes, Carlos Bastien) se succèdent quatre périodes principales[14]. Avant la première guerre mondiale, la formation de services autonomes revêt un caractère non systématique; de plus, leur taille tend à se réduire. Du premier conflit mondial à la fin des années 1920, l'on observe un cycle de rapide croissance des services autonomes, suivie par un déclin assez rapide. Du début des années 1930 à celui des années 1970, se forment un certain nombre d'entreprises mixtes, de services autonomes et d'entreprises publiques, sans qu'aucun nouvel effort systématique ait été fait pour accroître la part du secteur public dans la production. Enfin, après la révolution du 25 avril 1974, s'engage un second cycle de croissance soutenue de l'entreprise publique. Entre 1974 et 1976, les nationalisations se multiplient. Puis le secteur public se stabilise jusqu'à l'ouverture d'un processus de re-privatisation de la fin des années 1980 au début du XXIe siècle. aujourd'hui, le secteur public portugais représente 8% de la valeur ajoutée et emploie 30% de la main-d'œuvre totale. Il se compose de trois ensembles: le groupe de la Casa General de Depositos (25% du secteur bancaire); les importants holdings du service postal, des télécommunications et de la télévision; les compagnies de transport (rail, air, transports urbains).

En Grèce (Vassilis Patronis et Panagiotis Liargovas), la date de 1974 marque un tournant: s'ouvre alors un grand cycle de nationalisation-dénationalisation[15]. Pourquoi? La chute de la dictature militaire en 1974 se situe au point de départ d'une période de constant élargissement du rôle de l'Etat au sein de l'économie et la société grecques. En effet, durant la crise pétrolière, le capital privé étranger ou autochtone abandonne d'importants secteurs de l'économie. La tendance se renverse à partir de 1991. Désormais la part de l'Etat dans l'économie se réduit en même temps que se développe la procédure de privatisation. La chronologie ressemble donc étroitement à celle de l'Italie.

---

13 F. Comin, P. Martin Acena, Historia de la empresa publica en Espana, Madrid, Espana-Calpe, 1991.

14 A. B. Nunes, C. Bastien, N. Valerio, "Nationalisations et Dénationalisations au Portugal (XIXe-XXe siècles): une évaluation historique", Entreprises et Histoire, n° 37, décembre 2004, pp. 104-119.

15 V. Patronis, P. Liargovas, "Economic Policy in Greece 1974-2000: Nationalization, State's Intervention or Market Forces?", Ibidem, pp. 120-134.

Les voies d'une comparaison

En matière d'étude des nationalisations et des dénationalisations, la comparaison apparaît essentielle. Elle l'est d'abord à l'intérieur d'un même ensemble géographique: l'Europe.

L'évolution de la vision européenne

A propos de l'Europe, deux approches principales sont possibles: la première consiste à s'interroger sur la réalité de l'influence britannique; la seconde insiste sur le fait que les privatisations sont, pour une large part, le fruit de l'intégration des marchés (Judith Clifton, Francisco Comin, Daniel Diaz Fuentes)[16]. Dans ces conditions, plutôt que d'insister sur l'opposition Etat-marché, dont l'exagération obscurcit le débat, il faut souligner l'impact d'un projet européen commun visant à promouvoir la concurrence et la coopération dans le cadre de l'Union européenne. Ce projet succède à un autre, celui de la CEE, qui accordait une importance plus grande à la politique économique commune et aux services publics. Il existe en effet un processus de convergence en matière de réduction des services publics, même si l'on peut relever des différences suivant les secteurs (activités concurrentielles, utilities, services d'intérêt général). De fait, si le débat Etat-marché apparaît trop caricatural, une logique commune peut-être mise en évidence. En premier lieu, le processus d'intégration européenne a constitué le facteur décisif du programme de dérégulation et de privatisation de l'Union européenne. En second lieu, l'évolution diffère selon les secteurs: dérégulation et dénationalisation sont très importantes dans le secteur compétitif (industrie, banque, même si le mouvement demeure incomplet; en revanche, dans les services d'intérêt général, même si la concurrence s'y développe la régulation représente toujours une nécessité.

L'investissement étranger: une problématique spécifique

La présence de l'investissement étranger constitue une donnée essentielle dans le débat nationalisation-dénationalisation. En Argentine, les investissements étrangers dans les services publics[17] ont été à l'origine de nombreux problèmes et conflits (Silvia B. Grippo, Stella M. Visciarelli)[18]. D'une analyse menée à partir de l'exemple de la cité de Bahia Bianca durant les XIXe et XXe siècles, il ressort que ce sont les entreprises étrangères qui répondent aux besoins de la population devant l'insuffisance des autorités locales. En effet, le développement urbain s'effectue sans véritable régulation publique. Il s'ensuit des insuffisances génératrices de conflits. En outre, s'il y a intervention publique, cette dernière s'effectue sans prise en compte de la rentabilité: la conséquence en est alors une dégradation rapide après la privatisation. Par ailleurs, en Chine, dans les années 1950, l'on peut parler de nationalisation indirecte des firmes étrangères (Aron Shai)[19]. La Chine offre en effet le cas d'une nationalisation rampante précédée par la mise sous séquestre. Il y a confiscation, mais pas expropriation des intérêts étrangers.

---

16 J. Clifton, F. Comin, D. Diaz Fuentes, "Nationalization, Denationalization and European Integration: Changing Contexts, unfinished Debates", Entreprises et Histoire, n° 37, décembre 2004, p. 24-52.

17 A. Regalsky, «Innovation, conflit et hégémonie dans une implantation française en Argentine: la Société du Port de Rosario», in D. Barjot, S. Petitet, D. Varaschin (sous la dir. de), «La concession, outil de développement», Entreprises et Histoire, n° 31, décembre 2002, p. 93-119.

18 S. B. Grippo, S. M. Visciarelli, "Investissements étrangers et services publics: problèmes de conflits dans la distribution de l'eau à Bahia Bianco (Argentine) aux XIXe et XXe siècles», in «Nationalisations et dénationalisations de l'électricité», Annales historiques de l'électricité, juin 2003, n° 1, p. 175-189.

19 A. Shai, "The Indirect Nationalization of Foreign Firms in China in the 1950's", in «Nationalisations et dénationalisations de l'électricité», Annales historiques de l'électricité, op. cit., p. 103-114.

Quelle indemnisation?

Une autre problématique essentielle réside dans la question de l'indemnisation: tel est le cas de l'électricité en France (C. Vuillermot)[20]. L'enjeu est important, car le secteur de la production, transport et distribution de l'électricité représentait, à la veille de la seconde guerre mondiale, 20% de la capitalisation boursière de la place de Paris. Les premières indemnisations servant de référence pour celles ultérieures, le problème, en 1946, consiste dans la détermination du niveau adéquat, à mi-chemin entre spoliation et sur-indemnisation. Du strict point de vue d'EDF, il s'agit de réussir le transfert et de faire fonctionner une immense entreprise. Or la nationalisation de l'électricité ne provoque pas de levée de boucliers. Certes, les dirigeants des entreprises luttent pour obtenir une indemnisation satisfaisante, mais la logique suivie reste libérale: il n'existe pas de règle d'ensemble, mais une adaptation au cas par cas. Les titres nouveaux créés en vue de l'indemnisation sont introduits en bourse en janvier 1950. Ensuite le cours des obligations se trouve multiplié par 80 en cinquante ans. Il n'y a donc pas eu de spoliation: si les actionnaires français sont moins bien traités que les étrangers, les conditions consenties aux anciens actionnaires sont plus avantageuses que pour le charbon. Bien que le secteur électrique représente 60% des indemnisations accordées au titre des nationalisations de l'après-guerre, la charge reste, avec l'inflation, bien modeste pour EDF.

Nécessité de l'approche sectorielle

L'approche sectorielle demeure indispensable comme le montre l'exemple de l'électricité[21].

L'exemple de l'électricité

L'expérience canadienne (H. V. Nelles) révèle une situation très comparable à celle de l'Europe[22]. Le pays fait de manière précoce l'expérience de l'intervention active de l'Etat: ainsi dans l'Ontario. De plus, l'on observe, après la seconde guerre mondiale, une montée en puissance de l'interventionnisme étatique. Différentes motivations l'expliquent: échec du marché, sécurité nationale, contrôle des secteurs de base, développement régional, confiscation de la rente, en bénéficiant de l'effet de monopole naturel[23]. Plus récemment, s'engage un mouvement inverse de retraite du secteur public. Il résulte, pour une part, du déclin de l'hydroélectricité au profit du nucléaire et du thermique. Le mouvement, engagé par la province de l'Alberta, se poursuit désormais, malgré l'obstacle opposé par Hydro-Québec. Il convient en effet de distinguer entre différents cas régionaux: dans l'Ontario, il s'agit avant tout d'une réponse à la crise fiscale; au Québec, d'un symbole de l'indépendance; en Colombie Britannique ou du Manitoba, d'une influence social-démocrate.

Dans ce cadre, l'expérience du Québec revêt une spécificité certaines, notamment entre 1944

---

20 C. Vuillermot, « Les nationalisations de l'électricité en France en 1946 : le problème de l'indemnisation», Ibidem, p. 53-69.

21 M. Chick, H. V. Nelles, "Nationalisation and Privatisation. Ownership, Markets and the Scope for Introducing Competition into Electricity Supply Industry», in D. Barjot, "Où va l'histoire des entreprises?", Revue économique, vol. 58, numéro 1, janvier 2007, p. 277-293.

22 H. V. Nelles, "Hydro and after: the Canadian Experience with the Organisation, Nationalization and Deregulation of Electrical Utilities", Annales historiques de l'électricité, op. cit., p. 117-132.

23 C. Armstrong, H. V. Nelles, Monopoly's Moment. The Organization and Regulation of Canadian Utilities 1830-1930, Toronto, University of Toronto UP, 1986.

et 1963 (Claude Bellavance)[24]. S'y réalise un partage du marché entre entreprises privées, municipalités, coopératives et une entreprise publique. Dès 1944, la création d'Hydro-Québec s'accompagne de l'acquisition de la Montréal Ligth Heat and Power. 1963 marque au contraire la date de la nationalisation, à l'exception des auto-producteurs (Alcan): l'événement correspond à la fin du régime de concurrence. La période 1944-1963 apparaît donc éminemment ambiguë. Le monopole naturel s'impose nonobstant les relations concurrentielles souvent, conflictuelles parfois.
L'électricité offre par ailleurs un bon observatoire de l'évolution commune de la productivité des prix et de l'investissement. Tel est le cas de la France et du Royaume-Uni (Martin Chick)[25]. L'électricité y apparaît comme un secteur industriel fortement investisseur: 6% de la formation brute de capital fixe en moyenne en France, 8% au Royaume-Uni. La progression de la productivité globale des facteurs de production est par ailleurs beaucoup plus forte en France qu'au Royaume-Uni (+ 63% de 1950 à 1973): se trouve ainsi démontré l'avantage offert par la tarification au coût marginal.

Les technologies nouvelles: des problématiques spécifiques

Les technologies nouvelles offrent un autre exemple de secteur stratégique pour les nationalisations et privatisations. Dans l'énergie atomique (Warren Young) s'opposent trois cas différents: en Grande-Bretagne, la privatisation du secteur n'est survenue qu'en 1995; aux Etats-Unis au contraire les intérêts privés s'y sont intéressés dès l'Atomic Energy Act de 1954; au Japon enfin, le secteur a été confié à une société d'économie mixte dès 1955[26]. Les Etats-Unis témoignent d'une attitude beaucoup plus libérale que les deux autres pays, en raison du rôle joué chez ces deux derniers par la bureaucratie. L'on conçoit en outre que le changement ait été le plus radical au Royaume-Uni, compte tenu des choix initiaux de ce pays.
Les télécommunications obéissent aux mêmes considérations stratégiques: ainsi au Mexique (Judith Clifton)[27]. La présidence de Cardenas (1934-1940) a constitué au point de départ essentiel avec la nationalisation des chemins de fer et du pétrole. Le processus s'est trouvé relancé ensuite dans les années 1960 (nationalisation de l'électricité en 1960, puis des télécommunications en 1972). La crise financière de 1982 a marqué le point de départ d'un véritable renversement de tendance avec les Présidents de La Madrid (1982-1988), puis Salinas surtout (1988-1994). Le processus ne s'est cependant pas produit d'un coup, mais de façon progressive, à partir du succès de la privatisation de Telmex. En 1994, survient la crise de l'administration Salinas: emprisonnement de son frère, assassinat du candidat officiel du Parti Républicain Institutionnel. Le débat s'engage aussi autour de la dénationalisation: trop généreuse, la privatisation de Telmex n'a-t-elle pas été biaisée au profit du groupe Carso. L'affaire constitue un bon révélateur des relations entre gouvernement, institutions économiques et syndicats, dominées par la corruption. Le marché passé entre le gouvernement et

---

24 C. Bellavance, «Les origines économiques et techniques de la nationalisation de l'électricité au Québec: l'expérience du régime mixte, de 1944 à 1963», Annales historiques de l'électricité, op. cit., p. 37-52.

25 M. Chick, «Productivité, politique tarifaire et investissement dans les entreprises électriques nationalisées françaises et britanniques, 1945-1973», Ibidem, pp. 53-69.

26 W. Young, "Atomic Energy: From "Public" to "Private" power. The US, UK and Japan in Comparative Perspective", Ibid., pp. 133-153.

27 J. Clifton, "Privatisation, Nationalisation and Mexicanisation: the Case of Telecommunications Sector", Ibid., pp. 155-189.

les syndicats débouche en fait sur un échec démocratique flagrant. L'on voit bien l'extrême complexité de la question des nationalisations et des privatisations. Faut-il pour autant renoncer à toute tentative d'explication?

VERS UNE INTERPRETATION DU PHENOMENE

Dans cette direction, l'on peut retenir trois aspects essentiels: d'abord un essai de définition, ensuite l'identification d'un certain nombre de facteurs explicatifs, enfin un examen des conséquences des phénomènes analysés.

TENTATIVE DE DÉFINITION

Il convient en premier lieu de définir chacune des deux notions, à savoir nationalisation et dénationalisation.

Nationalisation et dénationalisation

Au sens strict, la nationalisation consiste dans le transfert, conformément au vœu de la communauté nationale (en fait de la majorité des électeurs ou, à défaut, de la majorité de la représentation nationale) de la propriété d'une entité de droit privé (personne physique ou morale) à la Nation, c'est-à-dire, en fait, à l'Etat[28]. Elle diffère de l'étatisation, qui consiste dans un transfert de même type, mais sans nécessaire consultation de la communauté nationale. Elle se distingue aussi de la socialisation, c'est-à-dire du simple transfert à la société sous forme collective. L'on connaît l'opposition traditionnelle, à l'époque de l'Union soviétique, entre kolkhozes, fermes collectives socialisées sous forme de coopératives, et sovkhozes, fermes collectives d'Etat. L'on pense aussi au système français de sécurité sociale: il s'agit en l'occurrence d'une administration de droit privé cogérée par les acteurs sociaux. Du même principe de socialisation ressort le régime allemand de la cogestion: les salariés se trouvent ainsi associés aux décisions stratégiques des entreprises, parce qu'ils siègent de droit dans les conseils d'administration.

La dénationalisation consiste quant à elle en une cession par la Nation de la propriété à des entités de droit privé. Elle n'exclut pas le maintien d'une socialisation. Dans les pays où il existe, comme en France, une distinction entre droit public et droit privé, l'évolution peut se limiter au passage d'un statut de droit public à un autre de droit privé. D'autre part, la dénationalisation n'exclut pas la persistance d'intérêts étatiques au sein des entreprises: l'Etat peut en effet conserver un droit au capital.

Régulation et dérégulation

Les notions de nationalisation et de dénationalisation diffèrent de celles de régulation et de dérégulation[29]. Le terme de régulation recouvre des significations différentes. Au sens technique, elle constitue une clef pour l'économie des réseaux, qu'il s'agisse de flux de biens ou de flux de services. L'électricité ou les télécommunications en fournissent un bon exemple. La régulation peut être aussi juridique. En effet un ensemble de normes de droit régit les acti-

---

28 C. Andrieu, L. Le Van, A. Prost, (sous la dir. de), Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis, Paris, Presses de la FNSP, 1987; R. Milward, J. Singleton (eds), The Political Economy of nationalisation in Britain 1920-1950, Cambridge, Cambridge UP, 1995.

29 J. E. Stiglitz, The Economic Role of the State, Oxford, Basil Blackwell, 1989.

vités techniques, économiques, sociales. Si elles peuvent être vécues comme une contrainte, il existe cependant une différence fondamentale entre pays de droits anglo-saxon, caractérisés par la primauté de la Loi, et pays de droit romain, où se trouve affirmée la primauté de l'Etat (et de son administration).

La régulation revêt aussi une dimension économique[30]. En ce cas, elle s'appuie sur un ensemble d'institutions et de mécanismes assurant un fonctionnement optimal de l'économie. Deux visions s'opposent. L'une, libérale, postule que le marché assure par lui-même la régulation: c'est «la main invisible» d'Adam Smith. L'autre, interventionniste, affirme la nécessité de l'action publique. Elle recouvre elle-même deux acceptions. Selon la première, que l'on peut qualifier de keynésienne, l'intervention de l'Etat est nécessaire pour assurer le plein emploi et les grands équilibres macro-économiques: l'approche est donc conjoncturelle pour l'essentiel. La seconde, marxiste, a été récemment toilettée par la théorie de la régulation. Elle défend l'idée que le marché est aveugle, d'où la nécessité d'institutions publiques garantes du bon fonctionnement de l'économie. Dans cette vision, la Banque Centrale, le Trésor Public et plus largement le ministère de l'Economie (et des Finances) constituent des rouages essentiels qui doivent n'obéir qu'au pouvoir d'Etat. Il convient cependant de ne pas caricaturer la vision libérale. Le marché ne fonctionne bien qu'en situation de concurrence pure et parfaite. En ce cas le profit maximum est atteint lorsque le profit marginal est nul. La concurrence constitue donc le fondement de la régulation libérale. Il est nécessaire que l'autorité publique en assure le maintien par la mise en place d'organismes *ad hoc* (conseil de la concurrence) et au moyen de la pratique de la mise en concurrence systématique (politique des marchés publics par exemple).

Il existe aussi une régulation sociale. Elle se fonde sur l'idée que l'Etat se doit d'intervenir en vue de corriger les inégalités sociales. Ici réside la différence principale entre les économies ouest-européennes et américaines. Dans les premières, la priorité se trouve donnée à la réduction des inégalités sur la mobilité sociale. Il s'agit donc de sociétés plus égalitaires, mais également plus statiques que les sociétés américaines. Cette régulation repose sur les revenus de transfert, par le biais de l'impôt sur le revenu, mais aussi la sécurité sociale, à la fois par le biais des cotisations et par celui des prestations, autour des trois risques sociaux majeurs: assurance-maladie, assurance invalidité-vieillesse, accidents du travail. Elle peut impliquer un partage des pouvoirs de décision. Il s'ensuit en effet une représentation des salariés au sein de diverses instances consultatives (comités d'entreprises) ou même décisionnelles (système allemand de la cogestion). Cette représentation s'ajoute à l'institution de délégués du personnel: le droit de grève n'est plus le seul outil dont disposent les salariés pour faire entendre leurs revendications. Se met ainsi en place un système d'économie mixte dont les pays nordiques ou ceux du Benelux fournissent une bonne illustration.

Le terme de dérégulation s'oppose point par point à celui de régulation[31]. Au sens technique, elle se fixe pour objectif le passage à un polycentrisme[32]. Dans le secteur de l'énergie, la mise en concurrence pousse à la baisse des prix; il en va de même dans celui du transport. On vise alors l'intérêt du consommateur et, à travers lui, l'intérêt supposé de la Nation. Au

---

30 R. Boyer, J. Mistral, Accumulation, inflation, crises, Paris, PUF, 1978.

31 J. J. Laffont and J. Tirole, Competition in Telecommunications, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2000.

32 R. Ramamurti (ed.), Privatizing Monopolies: Lessons from the Telecommunications and Transport Sectors in Latin America, Baltimore, John Hopkins UP, 1996.

sens juridique, la dérégulation vise à remettre en cause de législations et de réglementations trop rigides: la dérégulation juridique constitue alors un moyen d'une régulation optimale par le marché. La dérégulation économique va dans le même sens. L'objectif est alors de passer d'une régulation administrative à une régulation concurrentielle. L'on combat les monopoles, l'on surveille les oligopoles, donc les cartels, et l'on passe, pour les entreprises, d'un processus d'internationalisation, celui de la grande entreprise managériale et multidivisionnelle, à un processus d'externalisation, qui favorise la sous-traitance et les scissions de groupes au profit d'une logique de métier (Alcatel, Alstom, Cegelec par exemple).
La dérégulation revêt enfin une dimension sociale. L'on opère alors un transfert de compétences de l'échelon étatique au profit de niveaux de décision plus proches du citoyen. Il s'agit tantôt d'une simple déconcentration (transfert de compétences au profit d'un échelon hiérarchique inférieur), tantôt d'une véritable décentralisation (passage d'une structure de décision monopolaire à une autre de type polycentrique). Les implications économiques de telles mesures ne sont pas négligeables. En effet, il est possible ainsi de passer d'une économie centralisée à une économie décentralisée. Un bon exemple peut être fourni par l'évolution de la planification française: de décisionnelle dans l'esprit de ses fondateurs, notamment Jean Monnet, elle est vite devenue incitative, puis, à partir des VIIe et VIIIe Plans, simplement indicative, avant de se réduire à une vocation prévisionnelle, aujourd'hui elle-même battue en brèche.

La nationalisation: une modalité parmi d'autres de l'intervention étatique dans l'économie

La nationalisation ne constitue en fait qu'un modèle parmi d'autres de l'intervention étatique dans l'économie[33]. L'Etat intervient traditionnellement par son budget. Il le fait à la fois par ses recettes ordinaires (fiscalité directe et indirecte) et extraordinaires (emprunts à long terme sur le marché financier, auprès des organismes financiers étrangers ou internationaux, avances du Trésor Public ou, autrefois, de la Banque de France) et par ses dépenses (investissement, fonctionnement y compris les dépenses de remboursement de la dette intérieure ou extérieure). En outre, il exerce depuis l'origine un certain de fonction à lui dévolues par tradition. L'Etat gendarme du XIXe intervient aussi dans l'économie par sa législation. Même dans les pays anglo-saxons, il encadre l'entreprise par un droit des sociétés.
D'autre part, l'Etat a développé ses interventions au cours des XIXe et XXe siècles. Les deux guerres mondiales ont provoqué, de façon incontestable, un accroissement très sensible de cette intervention: l'effet cliquet veut que l'intervention étatique augmente alors d'intensité, sans que se produise, après la guerre, un véritable retour en arrière[34]. De même, l'historiographie a souvent souligné l'impact de la grande crise mondiale des années 1930. Le niveau d'intervention de l'Etat s'accroît alors tantôt pour répondre par des mesures d'urgence à une situation grave (attitude d'Hoover, puis de Roosevelt aux Etats-Unis), tantôt par le biais de réformes structurelles (au Royaume-Uni, à travers l'abandon du libre échange, et dans les pays totalitaires). Il s'ensuit un développement du Welfare State (l'Etat du bien-être, souvent mal traduit par Etat providence): après la seconde guerre mondiale, se généralise le système

---

33 O. Lange, F.M. Taylor, On the Economic Theory of Socialism, New York, MacGraw-Hill, 1964 ; R. Vernon, Y. Aharoni, State-owned Enterprises in Western Economies, Londres, Croom Helm, 1981.

34 R. Delorme, C. André, L'Etat et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France 1870-1980, Paris, Le Seuil, 1983.

des assurances sociales, seulement amorcé auparavant. Quels sont donc, dans ce contexte, les facteurs explicatifs des nationalisations et dénationalisations?

Les facteurs explicatifs

Il convient, à cet égard, de distinguer entre nationalisations et dénationalisations.

Les nationalisations

Les nationalisations ne partent pas de rien, l'évolution ayant commencé avant même l'époque contemporaine[35]. L'Etat dispose en effet de divers modes d'intervention. En premier lieu, il peut pratiquer l'intervention économique directe. Dans ce cas, il devient lui-même producteur de biens ou de services: le système de la régie a été notamment très utilisé en matière d'armements (arsenaux) ou de gestion de monopoles fiscaux (tabacs jusqu'au passage du SEITA au statut d'entreprise, puis la constitution d'Altadis). Mais l'Etat a préféré, plus souvent, recourir à la gestion déléguée (concession) ou au marché (de travaux, de fournitures ou de services), dans les deux cas au profit d'entreprises spécialisées[36].
Différents facteurs ont orienté l'Etat (ou les autres collectivités publiques d'ailleurs) vers de telles formules[37]. L'urgence suffit souvent à expliquer les options prises: non seulement la mise en place des économies de guerre, en particulier durant les deux conflits mondiaux, mais aussi les reconstructions (offices français après la première guerre mondiale, entreprises nationales après la seconde), et les crises économiques (Tennessee Valley, Authority aux Etats-Unis, Air France dans ce dernier pays)[38]. Le facteur économique n'a pas moins pesé. Il l'a fait positivement (théorie du monopole naturel, pilotage des grands secteurs de base en période de guerre ou de reconstruction) ou négativement (lutte contre les monopoles ou les «trusts», comme en France au lendemain de la seconde guerre mondiale). Le facteur social a souvent joué: les nationalisations ont alors été conçues comme le moyen de réaliser un consensus social ou de constituer un levier de développement au profit du bien-être de tous. Enfin, il est indéniable que les facteurs politiques et idéologiques ont fréquemment emporté la décision: le nationalisme, les programmes politiques ou les systèmes de pensée qui les sous-tendaient ont joué un rôle majeur.

Les dénationalisations

Quant aux dénationalisations, elles peuvent s'expliquer par quatre facteurs principaux[39]. Le premier est le facteur financier. Les privatisations constituent en effet un moyen de rétablir l'équilibre financier d'une nation. Il s'agit tantôt de réduire le déficit budgétaire, en réduisant le poids des subventions pesant sur le budget de l'Etat, mais aussi en diminuant le poids de son endettement. L'objectif peut être aussi de rétablir l'équilibre de la balance

---

35 D. Barjot, «L'évolution économique mondiale au cours du XXe siècle: du protectionnisme à la mondialisation», in C. Quetel , J. Vanwelkenhuyzen, (sous la dir. de), Les Tumultes d'un siècle, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 203-222.

36 D. Barjot, M. F. Berneron-Couvenhes, dir., «Concession et optimisation des investissements publics», Entreprises et Histoire, juin 2005, n° 38; dir. , «La Concession, outil de développement», Entreprises et Histoire, n° 31, 2002..

37 D. Barjot, H. Morsel, L. Badel, (sous la dir. de), La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique ?, Presses Universitaires de France, 1996. Voir en particulier: D. Barjot, H. Morsel, «Introduction générale», ", Ibidem, pp. 7-22.

38 D. Barjot, «Les nationalisations de la Libération», in Stoffaes (Christian), sous la dir. de, Psychanalyse de l'antilibéralisme. Les Français ont-ils raison d'avoir peur?, Paris, Editions Saint-Simon, IDHI, 2006, p. 146-156.

39 J. Foreman-Peck, «"The Privatization of Industry in Historical Perspective", Journal of Law and Society, 16,1, pp. 129-148. Voir aussi : H. Feigenbaum et al., Shrinking the State: The Political Underpinnings of Privatization, Oxford, Oxford UP, 1998.

finale des comptes nationaux, notamment par une diminution de l'endettement extérieur des entreprises publiques.
Second facteur, les motivations d'ordre économique jouent aussi un rôle essentiel[40]. Il s'agit d'atteindre à une plus grande efficacité du marché en combinant meilleure visibilité des coûts et satisfaction du consommateur. Dans cette perspective, la concurrence apparaît comme la condition de l'efficacité, car elle exclut la formation et la perpétuation de rentes de monopole. Il s'agit par ailleurs de répondre à la nécessité d'alléger le poids des prélèvements fiscaux et sociaux, afin de libérer de plus grandes quantités de capitaux au profit de la consommation des ménager ainsi que des investissements des entreprises ou des ménages.
Troisième facteur, le social: dans les pays occidentaux, même les moins réceptifs à cette vision comme la France, la montée de l'actionnariat des classes moyennes s'impose de plus en plus comme l'un des fondements de la démocratie, mais aussi, d'un point de vue plus strictement économique, comme un moyen de pression poussant à une plus grande efficacité des entreprises. Enfin, le facteur politique n'est pas non plus à négliger[41]. Réduire les intersections de l'Etat et des intérêts économiques apparaît de plus en plus comme l'un des conditions de nouvelles avancées démocratiques: il s'agit en particulier de réduire les risques de corruption. Du même coup se trouve ainsi rompu l'un des fondements du pacte politique de l'après-guerre: tel est le cas en France et en Italie, mais aussi au Royaume-Uni. En effet, l'engagement économique de l'Etat ne paraît plus constituer la base du consensus politique.

Les processus de nationalisation et de dénationalisation

Reste la question des processus de nationalisation et dénationalisation. Dans le premier cas, il existe deux voies: démocratique (cas de la France et du Royaume-Uni au lendemain de la seconde guerre mondiale) ou autoritaire (Union soviétique en 1917-18). Toutefois, la nationalisation pose tout un ensemble de problèmes complexes. Il s'agit en premier lieu de fixer le niveau de l'indemnisation, ce qui peut conduire à distinguer entre les intérêts privés nationaux et étrangers, ces derniers devant être ménagés afin de conserver de bonnes relations diplomatiques avec les Etats concernés. Une autre question difficile réside dans la détermination du seuil de nationalisation: elle se pose pour la prise de contrôle directe, mais aussi, de manière plus complexe, pour les filiales du groupe ou de l'entreprise nationalisés. Le rythme des nationalisations fait aussi question: la dynamique nationalisatrice s'épuise avec le temps, d'où la nécessité de faire vite; *a contrario*, un rythme trop rapide expose l'Etat nationalisateur à de sérieux problèmes financiers. Enfin, en quatrième et dernier lieu, se pose le problème du statut des entreprises nationalisées: en France, l'on a souvent hésité entre la société anonyme par actions (SNCF, Régie Renault) et l'établissement public à vocation industrielle et commerciale (EDF).
Les privatisations supposent aussi des processus complexes de dénationalisation. Tout autant que les nationalisations, elles peuvent se réaliser selon la voie démocratique (dans les grands pays d'Europe occidentale) ou selon la voie autoritaire (Amérique latine, nations issues de l'Ex-URSS). Des problèmes spécifiques se posent. En premier lieu, il convient de choisir le moment adéquat pour leur mise en bourse: il s'agit de ne pas porter atteinte au

---

40 J. Vickers, G. Yarrow, Privatization. An Economis Analysis, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1989.
41 J. Vickers, G. Yarrow, The Politics of Privatization in Western Europe, Londres, Frank Cass, 1989.

bon fonctionnement du marché des capitaux, au détriment des entreprises déjà cotées. En dehors même des risques que comporte la préparation d'une telle opération (délit d'initiés), il est nécessaire de les mettre sur le marché au bon moment, afin d'éviter une cession à trop bas prix de la participation publique: l'on sait que le programme Balladur de privatisation s'est trouvé freiné par le krach mondial de 1987. En même temps, il faut que le prix de cession des titres reste attractif pour le public, ce qui suppose une mise en vente au moment optimum. En outre, le contrôle des entreprises dénationalisées ne doit pas passer entre les mains d'intérêts étrangers: la pratique de noyaux durs d'actionnaires de référence s'impose dès lors comme une solution efficace. Néanmoins, la présence de capitaux étrangers ne peut être exclue afin de fournir un supplément de capitaux frais aux entreprises privatisées, tout en respectant une logique d'intégration mondiale des entreprises nationales. Quelles sont donc les conséquences de ces nationalisations et dénationalisations?

Les conséquences

Nationalisations et privatisations entraînent des conséquences de grande ampleur.

Les nationalisations

Il ne fait pas de doute que les nationalisations peuvent avoir des conséquences positives. En premier lieu, elles contribuent de façon très probable au redressement des économies nationales dans des situations d'exception telles que les crises économiques graves et prolongées (années 1930) ou les reconstructions suivant les grands conflits mondiaux (ainsi après la seconde guerre mondiale). Elles permettent aussi, en second lieu, une certaine continuité des investissements et, du même coup, se trouvent en bonne position pour accompagner le progrès des techniques: en France, le cas de la SNCF ou celui d'EDF en fournissent un bon exemple[42]. Consécutivement et en troisième lieu, elles offrent souvent de réelles possibilité d'innovation tant sur le plan technologique (le nucléaire français) que sur celui de la gestion d'entreprise: EDF par exemple a introduit la tarification au coût marginal (Marcel Boiteux) et ouvert une réflexion autour de la théorie des surplus de productivité (Pierre Massé), instruments du progrès social au sein de l'entreprise[43].

En dernier lieu, les sociétés nationalisées favorisent la maîtrise des secteurs de base, lesquels se trouvent assurés ainsi de rester entre les mains du capital national. Comme le montre l'exemple de l'Italie, l'économie mixte peut constituer un outil de développement et, par-là même, offrir les conditions favorables à un processus de rattrapage des niveaux de productivité atteints dans les pays les plus développés (les «miracles français et italiens» des Trente glorieuses[44]).

A contrario, les arguments pertinents ne manquent pas à l'encontre des nationalisations. Ces arguments sont d'abord d'ordre économique. Il n'est pas sûr que l'entreprise publique soit nécessairement plus performante que l'entreprise privée, qu'elle met souvent, par ailleurs,

---

42 D. Barjot, A. Beltran, «Le modèle EDF depuis 1946 : les fondements d'un consensus» in La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique ?», op. cit., p. 471-483.

43 P. Massé, P. Bernard, Les dividendes du progrès, Paris, Le Seuil, 1969.

44 J. Guyard, Le miracle français, Paris, Le Seuil, 1965; L. Lenti, Grandeurs et servitudes de l'économie italienne, Paris, Calmann-Lévy, 1973..

en état de dépendance, donc de fragilité[45]. En effet, l'entreprise publique se caractérise par une absence de visibilité quant à la réalité de ses coûts de production. Cette situation tient à des investissements excessivement coûteux, à une distorsion entre prix de revient et tarifs (les entreprises publiques lorsqu'elles sont en situation de monopole bénéficient d'une rente de monopole, qui freine la recherche par elles de gains de productivité au grand dam de l'économie nationale), à la pratique des subventions d'exploitation, qui pèsent d'un poids excessif sur le budget de l'Etat, à l'absence de toute référence au client (l'entreprise fonctionne comme une administration, notamment dans les chemins de fer) et à l'actionnaire (l'appel au marché financier se fait de préférence par émission d'obligations tant dans le cadre international qu'à l'international).

Mais il existe aussi des arguments de nature sociale ou politique. Sur le plan social, les entreprises publiques constituent des foyers de syndicalisme corporatif. En dépit d'un statut privilégié par rapport aux travailleurs exerçant dans des métiers comparables (le statut en fait parfois de quasi-fonctionnaires), les grèves sont nombreuses, qui affectent gravement l'économie nationale. Les revendications, légitimes dans l'absolu, peuvent ainsi aller contre l'intérêt du pays, comme l'a montré l'expérience Thatcher. Par ailleurs, au sein de ces entreprises, il se constitue une véritable technostructure, qui finit parfois par disposer d'une très large marge d'autonomie par rapport aux gouvernements (en Italie, voire en France, plus récemment en Russie). Sur le plan politique, se constitue un authentique capitalisme monopoliste d'Etat. Il constitue une bonne illustration des analyses des économistes marxistes du début du siècle (Karl Hilferding, Rosa Luxembourg). En effet, se développe ainsi une collusion entre pouvoir politique et direction des entreprises publiques. Comme le montre l'expérience de l'URSS, puis de la Russie, une telle collusion peut favoriser l'emprise du totalitarisme. Sans aller jusque là, il ne fait pas de doute que, même dans les pays démocratiques d'Europe occidentale comme la France, la nomination des dirigeants d'entreprises publiques obéit à des considérations principalement politiques (EDF depuis l'origine).

Avantages attendus des privatisations

Quant aux privatisations, elles peuvent elles aussi présenter un certain nombre d'avantages aux yeux de leurs promoteurs[46]. Ces avantages sont de deux ordres. En premier lieu, il peut en résulter une amélioration de la situation financière de l'Etat. Directement, les privatisations assurent des recettes temporaires au Trésor public. Elles ont permis par exemple à un certain nombre de pays d'Europe occidentale d'atteindre les objectifs de Maastricht et, ainsi, d'entrer dans l'Euro. Ces recettes ont autorisé en outre une sensible réduction de l'endettement de l'Etat et, par-là même, de fournir une réponse aux mises en demeure du FMI. Indirectement il en résulte une diminution du poids financier des subventions accordées aux entreprises publiques ainsi qu'une réduction du poids des dépenses publiques, évolution particulièrement souhaitable en période de conjoncture défavorable.

En second lieu, il en est attendu une amélioration des performances des entreprises. Sur le plan financier, la nécessité de satisfaire un véritable actionnariat oblige à un retour à la

---

45 D. Barjot, A. Beltran, «Les groupes face à la nationalisation : Empain, Giros-Huvelin et CGE», in La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique ?, op. cit., p. 281-296.

46 Price & Waterhouse, Privatization. Learning the Lessons from the UK Experience, Londres, Price & Waterhouse, 1989.

rentabilité. Sur le plan économique, le retour à la concurrence pousse à des gains importants de productivité du travail: il s'ensuit une évolution vers des systèmes productifs plus capitalistique, c'est-à-dire plus intensifs en capital. Les conséquences sociales ne sont pas moins importantes. Le développement de l'actionnariat des classes moyennes se traduit par une convergence des évolutions sociales dans la plupart des pays occidentaux industrialisés. L'un des traits les plus caractéristiques de ces évolutions réside dans la réduction du pouvoir syndical ainsi que dans le déclin de l'influence de la technostructure d'Etat. Mais ces évolutions demeurent modestes, fragiles et incertaines comme le montre l'exemple français. Sur le plan politique, les privatisations favorisent une réduction du poids de l'Etat: il s'ensuit une réévaluation du rôle du citoyen, qui va dans le sens de l'intérêt économique général au sens où l'entend le Traité d'Amsterdam. Ainsi se trouve favorisée la convergence des différents Etats de la Communauté européenne: cette convergence ressort bien d'une prise en compte de la part des entreprises publiques en pourcentage de l'emploi total dans chacun de ces Etats.

CONCLUSION

Dans l'ensemble du pays d'Europe occidentale, mais aussi une bonne partie des nations émergentes, les années 1980-1990 ont vu se développer un vaste mouvement de privatisations dans des secteurs qui, jusque là, étaient apparus comme le champ privilégié de l'intervention étatique: l'énergie, les industries de base comme la sidérurgie, les constructions aéronautiques et les industries d'armement, les transports et les télécommunications, les banques et les assurances, les diverses utilities (l'eau par exemple). Or, dans un monde en voie d'intégration globale, cette importance du secteur public apparaît de plus en plus comme un obstacle au libre choix du consommateur, en perpétuant le monopole.

Cette mise en cause d'un interventionnisme grandissant de l'Etat boucle un cycle amplifié par les deux guerres mondiales, la crise des années 1930 et les deux reconstructions successives. «L'économie du bien-être» n'est pas née de l'intervention de l'Etat, même si, selon toute vraisemblance, celle-ci y a puissamment contribué. La démocratie ne peut en effet se fonder sur la seule prise en charge collective des besoins et aspirations individuelles. Cet objectif doit se concilier avec un second, celui de solidarité. Telle est la voie dans laquelle se sont engagées une grande partie des nations du monde, qu'elles soient développées, comme en Europe occidentale, ou encore émergentes, comme en Europe orientale, en Amérique latine[47] ou dans la plus grande partie des nations asiatiques. Il n'est pas sûr que la crise récente, en dépit de son ampleur, inverse la tendance, comme le montre l'évolution des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine): à l'exception de la Russie peut-être, la libéralisation de l'économie ne semble pas inquiéter les dirigeants socialistes de ces pays.

---

[47] J. Clifton, The Politics of Telecommunications in Mexico, Londres-New York, MacMillan, 2000.

Questions - Recommandations

> Nécessité de croiser l'approche de longue durée avec la dimension comparative: l'expérience des autres est indispensable, mais elle est largement contingente. Les phénomènes d'apprentissage et de «path dependency » sont essentiels.

> Nécessité de définir ce que l'on entend par nationalisation et dénationalisation, régulation et dérégulation, tout en considérant la nationalisation comme une modalité, parmi d'autres, de l'intervention étatique dans l'économie.

> Nécessité d'analyser les facteurs explicatifs des nationalisations et des privatisations, ainsi que le caractère spécifique des processus qui y conduisent.

> Nécessité d'assumer les conséquences considérables des nationalisations et des privatisations: celles-ci répondent souvent plus à des préoccupations tactiques qu'à des objectifs stratégiques à long terme.